



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE¹ Boutonne 23 juin 2017 - 10h00 - St-Julien de l'Escap - Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent PV de CLE (20 octobre 2016) [10h00]
- Approbation du rapport d'activité de la CLE et du SAGE 2016
- Approbation du tableau de bord du SAGE 2015
- Validation de la fiche action « Agr'eau » du projet de territoire
- Point de situation sur la sécheresse et l'étiage 2017
- Point d'avancement de l'étude GEMAPI Boutonne
- Rapide focus sur les actions 2017 du SYMBO : SAGE et projet de territoire
- Questions diverses [11h30]
 - o Avis sur le dossier d'étude d'impact « Extension du parc d'activités Arcadys »

ÉTAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités

Présents (6)

CHIRON Marie-Claude	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
FRAPPÉ Jean-Michel	SYMBO
LARGEAUD Jean-Claude	Association des maires des Deux-Sèvres
PERRIER Maurice	Syndicat des eaux 17
TACHE Ornella	Association des maires de la Charente-Maritime

Pouvoir (4)

Membre :	Pouvoir donné à :
ALOE Caroline	PERRIER Maurice
MOUTARDE Jean	ÉMARD Frédéric
BOUCHET Jacqueline	LARGEAUD Jean-Claude
ROUSTIT Jean-Marie	TACHE Ornella

Excusé

ALOE Caroline	Conseil départemental de la Charente-Maritime
BOUCHET Jacqueline	Association des maires des Deux-Sèvres
ROUSTIT Jean-Marie	Conseil départemental de la Charente-Maritime
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
CHAIGNEAU James	Association des maires de la Charente-Maritime
CHAMPENOIS Jacques	Association des maires de la Charente-Maritime
DUGUY Jean-Luc	Association des maires de la Charente-Maritime
MOUTARDE Jean	Association des maires de la Charente-Maritime

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Membres de la CLE – Collège des usagers

Présents (7)

MAZOUIN Bernard	<i>UFC Que choisir 17</i>
DEMARCO Jean-Louis	<i>Poitou-Charentes Nature</i>
GIRAUD Patrice	<i>Fédération de pêche de Charente Maritime</i>
LALLEMAND Joëlle	<i>APIEE</i>
MERLE Roger	<i>Association des moulins du bassin versant de la Boutonne</i>
MONBRUN Georges	<i>UNIMA</i>
PEIGNÉ Jean-Claude	<i>Fédération de pêche des Deux-Sèvres</i>

Pouvoir (2)

Membre :	Pouvoir donné à :
RENAUDIN Aline	DEMARCO Jean-Louis
MUCK Louis	MAZOUIN Bernard

Excusés

AUDE Jean-Luc	<i>Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres</i>
BITEAU Jean-Noël	<i>Comité départemental de canoë kayak 17</i>
RENAUDIN Aline	<i>APIEE</i>
TRANQUARD Cédric	<i>Chambre d'agriculture de Charente Maritime</i>

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics

Présents (2)

BROUSSEY Manuella	<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>
BENNEVEAUD Sonia	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>

Pouvoir (0)

Membre :	Pouvoir donné à :

Excusés

	<i>DDT des Deux-Sèvres</i>
--	----------------------------

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 21/58



Invités de la CLE

Présents

DUBOIS Christine	<i>Syndicat de la Trézence et de la Soie</i>
GIRAUD Patrice	<i>Président de l'AAPPMA les pêcheurs angériens</i>
GUERIN Michel	<i>Riverain (Brûlain 79)</i>
DESWARTVAEGHER Nathalie	<i>SYMBO – Animatrice du contrat territorial Boutonne</i>
GARREAU Emmanuel	<i>SYMBO – Technicien</i>
REBOURS Philippe	<i>Président de l'AAPPMA la Gaule Saint Hippolyte Cabariot</i>
STAUDT Florent	<i>SIBA – Technicien médiateur de rivières</i>
VOIX Pascal	<i>SMBB – Technicien médiateur de rivières</i> <i>Président de l'AAPPMA la Truite Chef-Boutonnaise</i>

Excusés

BOUTET Michel	<i>AAPPMA le Gardon Boutonnais</i>
DIETRICH Xavier	<i>AAPPMA le Gardon Boutonnais</i>
FONTENY Sylvie	<i>Conseil départemental de Charente-Maritime – Mission eau cellule rivières</i>
IMBERT Corinne	<i>Conseillère départementale du canton de Matha</i>
LOPES Delphine	<i>SERTAD – Animatrice Re-Sources</i>
MOREAU Nicole	<i>Conseil départemental des Deux-Sèvres</i> <i>Chef du service Eau et Assainissement</i>
PAUTRET Soizic	<i>Conseil départemental des Deux-Sèvres</i> <i>Responsable du bureau rivières</i>
POUSSIN Fabien	<i>SYRES 17</i> <i>Directeur</i>
SIROT Baptiste	<i>EPTB Charente- Directeur Adjoint</i>
VILLENAVE Pascal	<i>DREAL Poitou-Charentes</i> <i>SPC Vienne Charente Atlantique Centre de La Rochelle</i>

Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

Secrétaire de séance :

Jean-Michel FRAPPE, Vice-Président de la CLE et Président du SMBB

- Les documents de travail ont été mis en ligne sur le site Internet du SAGE (espace réservé aux membres de la CLE) en date du 9 juin 2017.

- Les diaporamas présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.sageboutonne.fr/documentation/documents-dinformation>



PREAMBULE

Frédéric EMARD, Président de la CLE, ouvre la séance à 10h00. Il énonce la liste des personnes excusées et remercie les personnes présentes d'avoir fait le déplacement. Il annonce l'ordre du jour.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – APPROBATION DU PRECEDENT PV DE CLE (20 OCTOBRE 2016)

Une remarque est formulée par la DDTM17 sur un paragraphe qui laisse apparaître « l'approbation du SAGE » en lieu et place de « avis relatif à l'AUP de l'OUGC Saintonge ». Le PV sera modifié de telle façon.

Le Président demande l'approbation du PV.

⇒ **Le procès-verbal de la CLE en date du 20 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CLE ET DU SAGE 2016

Harold RETHORET présente les grandes lignes des activités et actions menées en 2016 :

- Validation révision SAGE le 5.9.2016
- Validation projet de territoire Boutonne 23.6.2016
- Validation cahier des charges inventaires zones humides Boutonne
- Avis dossier Autorisation unique de prélèvement (AUP) OUGC Saintonge
- Partenariat sur les PPG rivières, PAPI Charente, programmes Re-Resources, suivi des procédures projets réserves...

Il est demandé que le partenariat avec le SAGE Charente soit mentionné.

Le Président demande l'approbation du rapport d'activité de la CLE et du SAGE 2016.

⇒ **Le rapport d'activité de la CLE et du SAGE 2016 est approuvé à l'unanimité.**

3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – APPROBATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE 2015

Harold RETHORET présente les grandes sections du tableau de bord annuel du SAGE Boutonne 2015 :

- Situation des indicateurs du bassin
- Mesures mises en œuvre dans le cadre du SAGE
- Constats des évolutions et tendances pluri-annuelles
- Bilan financier des moyens alloués

L'Agence de l'eau précise que le tableau de bord ne se limite pas à un bilan comptable des actions et financier, que sa fonction première est d'être un outil de pilotage pour les acteurs du territoire. Une évolution de sa forme et une simplification en 2018 sera utile et nécessaire.

Le Président demande l'approbation du tableau de bord annuel du SAGE Boutonne 2015.

⇒ **Le tableau de bord annuel du SAGE Boutonne 2015 est approuvé à l'unanimité.**

4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – VALIDATION DE LA FICHE ACTION « AGR'EAU » DU PROJET DE TERRITOIRE



Harold RETHORET explique le contenu de cette action, proposée pour intégration au projet de territoire Boutonne. Le Projet Agr'eau vise à constituer un réseau de 23 fermes pilotes et à former des techniciens conseils des OPA pour sensibiliser à l'enjeu eau et mettre en pratique les techniques de couverture des sols. Il est piloté à plus large échelle par l'Association Française d'Agroforesterie sur le bassin Adour-Garonne. Trois coopératives locales impliquées : deux sur le bassin de l'Arnoult et la Coopérative de Tonnay-Boutonne sur le bassin de la Boutonne.

Frédéric Emard ajoute que ces mesures de couverture des sols et d'agro-foresterie plus largement sont très intéressantes à promouvoir sur le bassin, à expérimenter. L'implication de la Coopérative de Tonnay-Boutonne sur le bassin de la Boutonne est un très bon signal pour cette dynamique.

L'assemblée approuve globalement l'intérêt de ce type d'action. Des cas sont cités près de Mazières sur Béronne, où depuis 10 ans des pratiques mêlant agronomie et sylviculture peuvent servir d'exemple pédagogique.

L'approbation de cette action est reportée au prochain Bureau de la CLE, du fait que la fiche n'avait pas été mise à disposition des membres de la CLE préalablement.

5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – POINT DE SITUATION SECHESSE ET ETIAGE 2017

Harold RETHORET expose la situation de sécheresse, exceptionnelle et amorcée depuis l'automne 2016.

- Débits très faibles sur tout le bassin, passage en alerte renforcée dès le 21 juin à Moulin-de-Châtre
- Coupures et assècs d'affluents, cours principaux très bas, environ 1 mois ½ d'avance comparativement à des étiages déjà sévères
- Réchauffement important des masses d'eau
- Nappes très basses car peu rechargées cet hiver, et intensément exploitées au regard de leur capacité à résister aux prélèvements et du soutien des cours d'eau, qui plongent de ce fait très rapidement et limitent le soutien des cours d'eau
- Malgré la situation très préoccupante, accord de la Préfecture de Charente-Maritime pour une irrigation des cultures, de nuit 19h à 9h, sauf à ce que le débit de coupure soit franchi, en accord avec l'arrêté départemental

Les graphiques de débits et de piézométrie sont examinés et ils démontrent une situation de forte pénurie d'eau, notamment dans les nappes exploitées par l'AEP, où les courbes sont souvent en dessous des minima connus, sachant que la probabilité de recharge, même partielle, est extrêmement limitée à cette période de l'année.

L'assistance convient que la situation est très sensible, les observations de terrain confirment que les milieux sont déjà très impactés et de façon anormalement précoce.

La DDTM 17 explique que le très récent franchissement de l'alerte renforcée, n'entraînera pas immédiatement de réduction supplémentaire sur les prélèvements, du fait de la gestion hebdomadaire en place. De nouvelles restrictions ne seront décidées que le mercredi suivant en cellule de vigilance.

Jean-Louis Demarcq, réagit en proposant de mettre en place une commission spécifique, pour réfléchir à des indicateurs de suivi pertinents et adaptés, car les étiages répétés démontrent que les seuils actuels ne répondent pas à l'objectif d'anticipation et de gestion des crises.

6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – POINT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE GEMAPI BOUTONNE

Harold RETHORET présente rapidement l'avancement de l'étude.

Le planning de réalisation est le suivant, et il est globalement respecté.





La concertation après trois comités de pilotage, a abouti à un scénario de réorganisation des compétences de l'eau consensuel : le SYMBO deviendrait un Syndicat mixte ouvert d'études et de travaux, avec transfert de la compétence Gemapi, et des autres compétences partagées pour une gestion intégrée de l'eau, sauf la 3^e AEP et la 9^e ouvrages de sécurité civile. Cette évolution entraînerait en 2018 l'intégration des quatre SIAH existants au SYMBO, mutualisant les moyens et les personnels, pour un budget moyen annuel d'environ 320 000 € (hors subvention), soit 5 € par habitant du bassin.

6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – ACTIONS 2017 DU SYMBO SAGE ET PROJET DE TERRITOIRE

Harold RETHORET rappelle les principales actions qui ont prévu d'être mises en œuvre en 2017. Celles en cours sont :

- Développement d'un modèle de prévision des étiages et expérimentation d'une station hydrométrique complémentaire à Saint-Jean-d'Angély (marché lancé, réunion SPC le 27.6)
- Déploiement des Inventaires de zones humides communaux
- Action 21 du PT sur les fonds de vallée Boutonne
- Action 29 sur les aménagements agricoles en hydraulique douce
- Charte bonnes pratiques peupliers avec CNPF, guide moulins

Celles qui sont prévues au 4^{ème} trimestre :

- Refonte du tableau de bord du SAGE et du site internet SYMBO
- Etude hydrogéologique Infra-Toarcien
- Plan de communication du SAGE

QUESTIONS DIVERSES

Dossier d'étude d'impacts de l'extension de la zone ARCADYS

Harold RETHORET explique que le dossier, déposé par la CC de Vals de Saintonge à l'administration, a été le 8 juin, pour avis de la CLE. L'avis doit être rendu avant le 23 juillet. Il est proposé de formaliser un avis en Bureau de CLE avant l'échéance.

Proposition retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, **F. EMARD** remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur attention et lève la séance à 12 heures.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD